



Déclaration FSU

Réunion du 14 juin 2017 de concertation relative à la mise en œuvre du « parcours professionnel carrières et rémunérations » (PPCR) pour les corps des chargés de recherche et des directeurs de recherche du développement durable

Les bouleversements passés et actuels remodelent en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce contexte, le Ministère de la transition écologique et solidaire doit affirmer une politique de soutien fort, à moyen et long terme, à son Réseau Scientifique et Technique. Renforcer l'ensemble de ses structures scientifiques, techniques et de formation est le moyen de pérenniser ses capacités d'expertise et de vision globale, afin de garantir l'intégration des exigences environnementales et sociétales dans la construction des politiques d'aménagement du territoire. Cette politique doit être accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et garantir que les chercheurs du développement durable puissent exercer leur métier, quel que soit leur établissement de rattachement.

Ce soutien du Ministère serait un signal fort pour ses chercheurs, dans un contexte de dialogue social fortement dégradé. En effet, depuis plusieurs années, nous dénonçons le manque d'intérêt pour les corps des chercheurs statutaires. Ce désintérêt s'est manifesté dans de nombreuses situations dénoncées à plusieurs reprises par l'ensemble des Organisations Syndicales. Ainsi en dépit des relances de la FSU et d'une motion de la Commission d'évaluation des chercheurs (Comeval), les conséquences des modifications apportées au décret de 1983 n'ont été prises en compte que très tardivement, réduisant les possibilités de discussion avec le personnel, et risquant d'entraîner des difficultés dans le travail de la Comeval. Par ailleurs, nous observons de façon récurrente de nombreux retards de gestion. Ceux-ci se traduisent notamment par l'absence de publication des arrêtés (promotion ou changement d'échelon), affectant la rémunération des agents. À la veille d'importantes évolutions statutaires, ces retards multiplient les risques supplémentaires d'erreur. Nous avons pris bonne note de l'annonce de moyens humains supplémentaires pour pallier ces retards par la DRH, et nous nous en réjouissons quand nous en constaterons les effets.

La concertation sur la mise en place des nouvelles mesures du PPCR nécessite par ailleurs un état de lieux détaillé et exact des corps des CR et DR. Or, le document préparatoire contient des erreurs (par exemple, les chiffres pour les écoles, dans la dernière page) et certains éléments mériteraient des précisions (par exemple, dans les grilles indiciaires, différencier les changements dus au transfert primes/points et à la revalorisation de la grille). Nous souhaiterions connaître, par corps, par agent et par établissement : l'âge et l'ancienneté par échelon, avant et après reclassement dans la Classe Normale. La création de la Hors Classe est évidemment un premier élément d'amélioration du déroulement de carrières des CR et d'attractivité des corps des chercheurs. Nous souhaitons que les conditions pour le passage à la Hors Classe permettent d'assurer une vraie évolution du parcours des actuels chargés de recherche, et soit lié à l'ancienneté réelle, en limitant les recrutements directs. L'augmentation du taux pro-pro pour le passage de DR2 à DR1 serait encore un facteur d'attractivité de l'ensemble.

La Comeval devra travailler sur les critères d'avancement pour le passage à la HC. Cependant au vu des délais très courts dans la mise en œuvre du nouveau décret et du nombre de dossiers à traiter, il faudra être vigilant pour ne pas surcharger le travail de la commission et démobiliser ses membres. La FSU rappelle que la Comeval souhaite être transparente sur son règlement intérieur et sur les critères d'évaluation et d'avancement ; l'actualisation de son règlement pourra être l'occasion pour le Ministère d'enfin communiquer aux chercheurs son fonctionnement.

Pour conclure, la FSU s'interroge sur les effets de la réforme sur les budgets des établissements et sur leur rôle dans sa mise en œuvre. Suite à la mise en place des mesures PPCR, les budgets des établissements publics employeurs doivent être dotés en conséquence. La FSU souhaite connaître le calendrier prévu par le Ministère et demande un réel temps de concertation, sur la base des données chiffrées et complètes des effectifs des corps de CR et DR. Elle aimerait connaître l'avancement de la mise en place du RIFSEEP, n'ayant pas eu de nouvelles officielles depuis septembre dernier.